



POST TENEDRAS LVV

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place
sur le territoire de la Ville de Genève

du 12 septembre 1969

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le règlement sur la désignation des artères du
2 avril 1968;

vu le préavis favorable de la Ville de Genève du
27 août 1969;

vu le préavis favorable des archives d'Etat du 10
septembre 1969,

ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de :

Place de l'Université, à l'extrémité de la rue du même nom, à
son débouché sur la rue de Candolle.

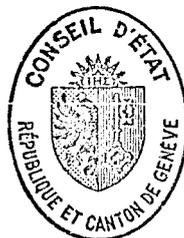
La numérotation de ladite place reste inchangée

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le
1er novembre 1969.

* * *

Communiqué à :

Travaux	9 ex.
Boutier	3 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

J. Halland